



Allaman, le 11 juillet 2011

**Préavis municipal N°08/2011 concernant  
L'amélioration du processus de décantation de la STEP et la mise en  
place d'un système favorisant l'élimination des odeurs nauséabondes**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La construction de notre STEP date de 1962. Elle est une des plus anciennes du canton. Elle a été dimensionnée en fonction de la population de la commune avec les connaissances et exigences en matière d'épuration des eaux usées de l'époque.

Les normes et l'apport supplémentaire d'eaux usées à traiter ont conduit la Municipalité à réaliser des modifications des décanteurs primaires et secondaires en 1998, de l'installation de débitmètres, d'un nouveau tableau électrique, d'un automate programmable puis en 2006 l'installation d'un dégrilleur. Il n'en demeure pas moins que la quantité d'eau reçue est considérablement plus élevée et plus chargée que celle calculée pour le dimensionnement initialement prévu pour la STEP.

Les normes actuellement en vigueur pour le rejet des eaux épurées sont difficiles à respecter de même avec les nouvelles exigences en matière de nitrification et le traitement des micropolluants à venir, sont les raisons pour lesquelles une étude de mise en conformité a été conduite.

Au vu des importants investissements à consentir par la population d'Allaman, de la situation géographique de la STEP, du manque de place, de la sophistication de la station, de la complexité de l'exploitation, des coûts de fonctionnement élevés dus principalement à la consommation d'électricité, du traitement des boues, une séance de réflexion a eu lieu en 2010 avec les responsables de l'épuration des eaux usées du canton (SESA).

Il en ressort que de très nombreuses STEP sont anciennes et que la volonté du canton est d'en diminuer le nombre. A cet effet ce dernier a mandaté un bureau d'ingénieurs pour étudier les possibles concentrations des STEP sur l'ensemble du territoire. Les résultats sont attendus courant 2011.

Dans ce contexte, notre STEP devra encore fonctionner quelques années, raison pour laquelle nous proposons d'une part d'installer un système de captation et de désodorisation des émanations nauséabondes, en couvrant les différents décanteurs et le stockage des boues, afin de pouvoir filtrer l'air de la ventilation et d'autre part d'améliorer le processus de décantation en suivant les recommandations du SESA.

Nous avons confié l'étude de nos problèmes auprès de trois bureaux spécialisés qui nous ont remis leurs rapports dignes d'intérêts. Sur la base de ces résultats, le financement de la réalisation des travaux est le suivant :

Prestations du bureau d'ingénieur :	10'400.- CHF
Livraison et fourniture d'un système de captage et de désodorisation	88'000.- CHF
Amélioration du processus de décantation	38'600.- CHF
Frais divers, mise à l'enquête, électricité, etc.	13'000.- CHF
Réserve pour divers et imprévus	10'000.- CHF
Montant total :	160'000.- CHF

La Municipalité propose au Conseil Général de lui accorder le montant de CHF **160'000.-** pour la réalisation des installations décrites ci-dessus.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de voter la décision suivante :

### **Le Conseil général d'Allaman**

- **Vu le préavis municipal N° 08/2011**
- **Entendu le rapport de la commission des finances**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour**

### **DECIDE**

- d'adopter le préavis N° **08/2011** concernant les travaux de désodorisation des émanations nauséabondes et permettant d'améliorer le processus de décantation pour un montant de CHF **160'000.-**. Ce montant sera financé par les liquidités courantes et amorti par prélèvement sur le compte 9280.2 fonds de réserve Epuration.

Préavis adopté en séance de Municipalité du 11 juillet 2011.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Denis-Eric Scherz

La Secrétaire

Evelyne Voge

---